



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par la Société EHTP - située 145 Allée d'Allemagne Zone Artoipôle 1 à 62060 ARRAS
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Entre le 17 Février et le 2 Mars 2020, en raison de travaux de reprise, la circulation sera interdite Rue du Moulin (du carrefour Rue de l'Eglise au carrefour de l'Avenue de l'Orangerie) :

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée de ces travaux : une déviation sera mise en place comme suit :

- **Rue de l'église/rue de La Neuville (RDS)/rue de Tourmignies (Petit Attiches)/ rue de l'Eglise (Tourmignies)/rue du Général de Gaulle (Tourmignies)**
- **une déviation sera donc mise en place et matérialisée à l'aide de panneaux par l'entreprise chargée de ces travaux.**

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité de l'entreprise.

ARTICLE 5 : L'entreprise s'engage à remettre les chaussées en l'état identique d'avant le commencement des travaux

ARTICLE 6 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- au Conseil Régional Hauts-de-France - service circulation à LILLE (59)
- au Président du SDIS 59 - Groupement 3 à VILLENEUVE D'ASCQ (59)
- au Directeur de la Sté ESTERRA - 1^{ère} Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- au Directeur de la Société SAS EHTP à ARRAS (62)

Fait à ATTICHES, le 12 février 2020
Pour le Maire,
L'Adjointe aux travaux
Mme Isabelle LAMPS